



Extrait du registre des délibérations

Le 14 octobre 2022, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jérôme OLIVIER, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers :

Sont présents : OLIVIER Jérôme, COQUILLARD Benoit, CAPRON Philippe, GERBER Martine, MARCHAND Frédéric, MALBRANQUE Snezana, ROCHAS Laurence ;

Sont absents avec pouvoir : MONSIEUR DA COSTA Antonio représenté par Benoît COQUILLARD
MADAME LIPAROTI Marion représentée par Jérôme OLIVIER

Soit, sur 9 membres en exercice, 7 présents, 2 absents dont 2 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 32.

DELIBERATION CONCERNANT LE TRAITEMENT AU BUDGET DES CREANCES DOUTEUSES

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire quant au traitement de quatre créances douteuses relatives à des impayés de l'époque où la commune avait une école et une cantine.

La somme totale s'élève à 1068,03 €.

Le maire propose de constituer une provision sur le budget à venir afin d'épurer ces impayés.

La délibération N° 2022 – 25 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Publiée le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Jérôme OLIVIER,

Maire



Nombre de conseillers En exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 7
- Pouvoirs : 2
- Absents : 0